

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 34 (1987)
Heft: 10

Artikel: Mission et activités de la protection civile dans les Etats neutres européens
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367539>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

keller der finnischen Hauptstadt. Daraus ist ersichtlich, dass der finnische Verband, verglichen mit der Schweiz, eine gewaltige Aufgabe übernommen hat und in den 60 Jahren seines Bestehens dazu beitrug, den Zivilschutz in Finnland in Gesellschaft und Öffentlichkeit zu grossem Ansehen zu verhelfen und ihn in der Gesamtverteidigung fest zu verankern. Abschliessend sei noch die Zivilschutzkommission des finnischen Reichstages erwähnt, die seit einigen Jahren besteht und sich wie die Militärkommission in ihrem Bereich mit den Aufgaben des aktiven Bevölkerungsschutzes befasst. ▲

Quellen der Zivilschutzkenntnisse in Finnland (1986)

Beurteilung der Bedeutung verschiedener Informationsträger durch die Bevölkerung

	Schätzung					
	%	Sehr wichtig	Ziemlich wichtig	Nicht sehr wichtig	Gar nicht wichtig	Kann nicht sagen
Schule		14	24	23	35	4
Arbeitsplatz		10	21	26	38	6
Militärdienst (Männer)		24	41	14	12	10
Zivilschutzkurse		17	18	8	42	15
Presse, Radio und Fernsehen		29	53	14	3	1
Heim		12	25	28	31	4

Tabelle 9

Quelle Grafiktabelle: Finnischer Zivilschutzverband

La Conférence des associations de protection civile des Etats neutres d'Europe s'est déroulée à Helsinki, du 29 au 31 juillet 1987. La conduite en était assurée par la Finlande. C'est ainsi que Monsieur Eero Salovaara a présidé les débats. Outre le pays hôte, la Suède, l'Autriche et la Suisse ont participé à cette conférence, qui a été organisée par Martti Putkiranta, secrétaire de l'Association finlandaise pour la protection civile.

C'est Hildebert Heinzmann, sous-directeur de l'Office fédéral de la protection civile, qui relate cette conférence



H. Heinzmann, lic. ès sc. pol., auteur du rapport

Mission et activités de la protection civile dans les Etats neutres européens

Comme en Suisse, il existe dans d'autres pays européens des associations telles que l'Union suisse pour la protection civile (USPC), qui s'emploient à favoriser la mise en place d'un système de protection de population aussi étendu que possible, en apportant leur soutien aux autorités compétentes. Dans le but de promouvoir l'échange d'informations et d'expériences en la matière, les associations de protection civile des Etats neutres d'Europe ont décidé, au début des années 80, d'organiser, tous les deux ans, des conférences sur la protection civile, auxquelles sont également conviés des représentants des auto-

rités. Les deux dernières rencontres eurent lieu en Suisse (en septembre 1983 à Lugano) et au Liechtenstein (juin 1985 à Vaduz). La réunion de cette année a eu pour cadre Helsinki, les 30 et 31 juillet 1987. Outre une délégation du pays hôte, la Finlande, y prenaient part des représentants de l'Autriche, de la

Suède et de la Suisse. La délégation helvétique était composée de M. R. Wehrle et de M^{me} U. Speich, respectivement président et secrétaire centrale de l'USPC, ainsi que de l'auteur de ce compte rendu.

Voici en bref quelques impressions des délibérations d'Helsinki, qui, chose

bien naturelle, firent fréquemment référence aux événements de Tchernobyl et dans une moindre mesure, à ceux de Schweizerhalle.

La protection civile des pays scandinaves comporte de nombreux points communs avec la nôtre, tant sous l'angle de la mission, de la doctrine d'engagement que sous celui de l'état de préparation.

Bien qu'en Autriche – à l'instar de la Suisse – la protection civile soit considérée officiellement comme étant un partenaire important de la défense générale (umfassende Landesverteidigung), il n'a pas été possible, jusqu'ici, de créer dans ce pays le cadre juridique et financier nécessaire à la mise en place d'un système permettant de protéger efficacement la population contre les effets des armes. La protection civile autrichienne n'est pas une entité administrative clairement définie; ce terme couvre en réalité un ensemble de mesures de protection de la population, dont la mise en œuvre incombe aux diverses collectivités publiques, selon la répartition des compétences propres à un système d'Etat fédéraliste. C'est pourquoi, en Autriche, les prescriptions régissant la protection civile sont contenues dans plus de 40 lois fédérales et régionales.

Voici quelques années, certains Länder ont ainsi décrété une obligation limitée de construire des abris, les réglementations en question n'étant pas rigoureusement uniformes. A l'heure actuelle, environ 7 % de la population pourraient trouver refuge dans des abris en cas de besoin (500 000 places protégées dans 41 000 abris).

Au terme d'une grande enquête menée en 1985, les autorités autrichiennes se sont fixé pour objectif de redéfinir la protection civile et d'établir un programme d'action visant à donner une nouvelle impulsion à cette institution. Il s'agit pour l'essentiel de mieux définir les responsabilités entre les partenaires concernés aux différents échelons de la République autrichienne,

d'élaborer à cet effet une législation appropriée et des conventions entre le gouvernement central et les Länder, de coordonner l'engagement des organismes de secours et de sauvetage, de développer le réseau d'alerte, d'alarme et de communication par radio et de favoriser l'intervention de formations de secours et sauvetage lors de catastrophes survenant à l'étranger.

Finalement, un effort accru d'information devrait permettre de sensibiliser la population aux impératifs de la protection civile. A cet effet, il est prévu de créer dans chaque commune un service de consultation (Selbstschutzzentrum). En résumé, on peut dire que l'Autriche accorde une importance centrale à l'autoprotection, qui fait appel à la responsabilité de chaque citoyen. A cet égard, l'Association autrichienne pour la protection civile est appelée à jouer un rôle prépondérant. Indépendamment des nouvelles orientations dont il est question ci-dessus, notre voisin de l'est estime que les préparatifs de protection civile pour le cas de guerre doivent rester fondés en premier lieu sur des organisations de secours et de sauvetage formées de volontaires (Croix-Rouge, sapeurs-pompiers, etc.).

Contrairement à l'Autriche, tous les pays scandinaves, en particulier la Finlande et la Suède, ont, en matière de protection civile, une politique axée avant tout – comme en Suisse – sur la protection de la population contre les effets des armes. Cette orientation n'est pas mise en cause par le fait qu'en Suède, à la suite de la création d'une organisation nationale de catastrophe «Swedish National Rescue Services Board» la priorité est présentement accordée à la prévention et à la maîtrise de catastrophes survenant en temps de paix, même si certains indices laissent apparaître que le développement du service du feu est réalisé au détriment

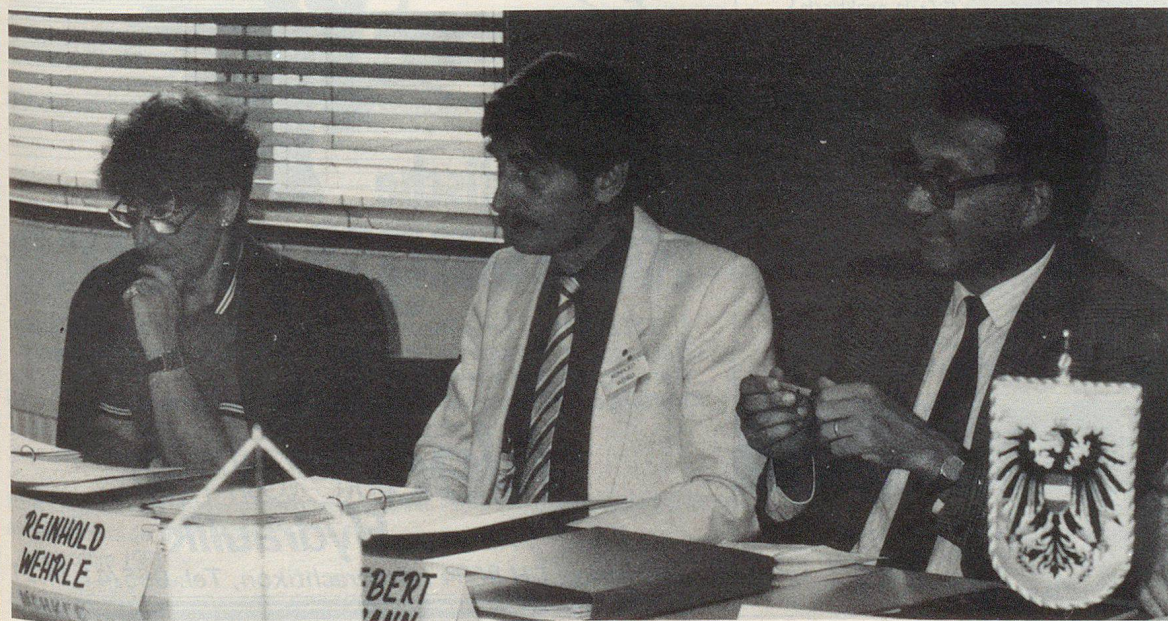
de la protection civile proprement dite. Mentionnons par ailleurs la tendance à la décentralisation de la protection civile suédoise. C'est ainsi que, depuis le 1^{er} janvier 1987, la responsabilité principale en la matière est confiée aux communes. En sus des formations nationales de sauvetage déjà existantes, les autorités ont décidé, en 1984, de remettre sur pied les organismes de protection d'immeubles (comparables à nos organismes d'abri) qui ont été abandonnés après la Deuxième Guerre mondiale. Il est prévu d'y incorporer 100 000 volontaires (ombud), recrutés et instruits par l'Association suédoise de défense civile. Jusqu'à présent, quelque 4500 personnes ont adhéré à ces organismes. On estime qu'une politique de recrutement judicieuse devrait permettre de faire passer leur nombre à 35 000, voire 40 000 d'ici l'an 1992. Néanmoins, les responsables suédois ont reconnu ouvertement que l'effectif souhaité de 100 000 miliciens ne pourrait sans doute être atteint sur la base du volontariat; c'est ainsi que, tôt ou tard, se posera la question d'un service obligatoire comme c'est déjà le cas pour les organes de conduite et les formations de sauvetage (150 000 à 200 000 personnes astreintes, comprenant des hommes et des femmes de 16 à 65 ans). La Suède compte actuellement quelque 50 000 abris de diverses tailles pouvant héberger environ 6 millions de personnes habitant essentiellement dans des agglomérations (1/3 de la population). Par ailleurs, la Suède dispose de masques protégés pour 2/3 environ de sa population (jusqu'en 1992, il est prévu d'en acquérir pour l'ensemble de la population, soit pour 8,3 millions d'habitants).

On rencontre des conditions analogues en Finlande, à la différence néanmoins que dans ce pays l'obligation de servir – de 16 à 65 ans – ne vaut que pour les

temps de guerre. En Finlande, aussi, ce sont les communes qui sont les principales responsables de la protection civile. Il en résulte des différences sensibles dans la réalisation du programme de la protection civile selon les régions. La construction d'abris en Finlande a pour but de mettre à la disposition de chaque habitant une place protégée (0,6 m²) à son domicile, à son lieu de travail, ainsi que dans les centres de communication et de transport. En cas d'alarme, chacun, où qu'il séjourne, doit pouvoir trouver refuge dans un abri. Une obligation de construire des abris vaut pour la construction ou la transformation des maisons en pierres – condition rarement remplie à la campagne. Pour une population résidante de 4,8 millions d'habitants, il existe actuellement en Finlande quelque 2,6 millions de places protégées dans des abris d'immeubles (au minimum 150 places protégées) et 120 000 places protégées dans des abris publics (en règle générale des abris aménagés dans le rocher comportant 1500 places protégées et plus).

La plus grande faiblesse de la protection civile finlandaise réside sans doute dans l'absence d'une obligation de servir en temps de paix (cf. *tableau 1*). Comme en Suisse, les abris peuvent aussi être utilisés en Suède et en Finlande en temps de paix, par exemple en tant que garages, piscines couvertes, centres de sports, salles communales, etc., à condition – en Finlande tout au moins – qu'ils puissent être mis à la disposition de la protection civile dans les 24 heures. Pour l'instant, les abris finlandais ne sont pas ou que partiellement meublés (des couchettes sont néanmoins disponibles dans certains abris publics d'Helsinki).

Jusqu'à présent, les autorités finlandaises n'ont apparemment pas encore accordé une attention particulière à la



La Suisse, représentée par le professeur R. Wehrle, président central de l'USPC (au milieu), H. Heinzmann, sous-directeur de l'OFPC (à droite), Ursula Speich, secrétaire centrale de l'USPC (à gauche).

Die Schweiz wird vertreten durch Zentralpräsident Prof. Dr. R. Wehrle (Mitte), Vizedirektor H. Heinzmann, BZS (rechts), Ursula Speich, Zentralsekretärin SZSV (links).

question de l'attribution de places protégées à la population. Elle préoccupe toutefois les responsables de la protection civile de la ville d'Helsinki qui accuse théoriquement un excédent en places protégées.

Outre la protection sur place, les pays scandinaves envisagent également une évacuation partielle de la population (des préparatifs correspondants par exemple été effectués pour environ un tiers des habitants d'Helsinki). Néanmoins, aussi bien en Suède qu'en Finlande, il semble qu'en l'espèce la doctrine subit actuellement une modification accélérée par les événements de Tchernobyl. L'opinion prévaut de plus en plus que, face aux formes modernes de la menace, c'est la protection sur place (évacuation verticale) qui offre le plus de chances de survie. Ainsi, une nouvelle loi, en discussion actuellement en Finlande, prévoit une obligation générale, même pour les communes rurales, de construire des abris et de créer

des organismes de protection civile.

En Suède comme en Finlande, on attache une grande importance à la mise en place d'un réseau d'alarme dense et efficace. Ce souci s'explique notamment par le fait que ces pays ne connaissent pas, ou pas encore, le principe de l'occupation préventive des abris, telle qu'elle est définie dans la conception suisse de 1971.

Les dépenses affectées annuellement par ces deux pays à leur protection civile équivalent en gros à celles que nous y consacrons en Suisse.

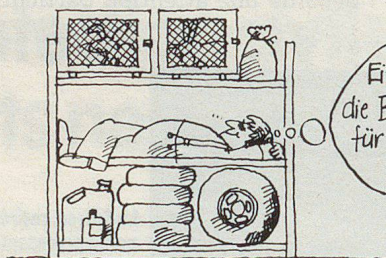
En résumé, la Suède et la Finlande possèdent une protection civile comparable à beaucoup d'égards à la nôtre, en particulier pour ce qui est des constructions de protection, de l'organisation et de l'instruction (voir à titre d'exemple l'organisation d'intervention de la ville d'Helsinki: *tableau 2*). Quant aux principes, on constate que les pays scandinaves se rallient progressivement à la conception suisse vi-

sant à protéger la population à titre préventif sur place (normalement pas d'évacuation).

Tous les participants à la conférence d'Helsinki se sont accordés sur le fait qu'il ne pouvait exister de défense générale crédible sans protection civile opérationnelle en temps de guerre. Si la Suisse a pu réaliser, en l'espace d'un quart de siècle, l'essentiel de son programme de protection civile, le mérite en revient pour l'essentiel – de l'avis des experts réunis à Helsinki – au fait que la Suisse – avec l'accord de ses citoyens – a inscrit dans sa législation une triple obligation, à savoir l'obligation de construire des abris, l'obligation de créer des organismes de protection et l'obligation de servir.

Dans d'autres pays aussi, et spécialement en Finlande, on est conscient du fait qu'une protection étendue de la population n'est réalisable que si les citoyens cautionnent un tel système et s'ils sont convaincus de l'efficacité des

Lunor Schutzraum- Einrichtungen



Einfach praktisch,
die Better chamber
für allerhand
brauche!

Das Lunor Programm umfasst:

- Stapelbare Liegestellen, beliebig kombinierbar
- Trockenklosett-Ausrüstungen

Rufen Sie uns an oder verlangen Sie ausführliche Dokumentation.

Lunor

G. Kull AG Zivilschutzanlagen
Zurlindenstr. 215a Mattstettenstr. 8
8003 Zürich 3303 Jegenstorf
01/242 82 30 031/96 11 26



Hydraulische Rettungssysteme

NEOTECHA – ein führendes Unternehmen für hydraulische Rettungswerkzeuge hat ein eigenes, modular aufgebautes Rettungssystem entwickelt.

Verlangen Sie unseren speziellen Rettungsprospekt.

Neotecha

Abteilung **Hydraulik**

Fabrikweg, CH-8634 Hombrechtikon, Tel. 055/41 11 71

Instruction en matière de protection civile en Finlande en 1986

Total 12 306 personnes
 dont 2 552 font partie de la protection civile générale (~ OPL) et
 9 754 de la protection d'immeuble et d'établissement
 (~ o abri + OPE)

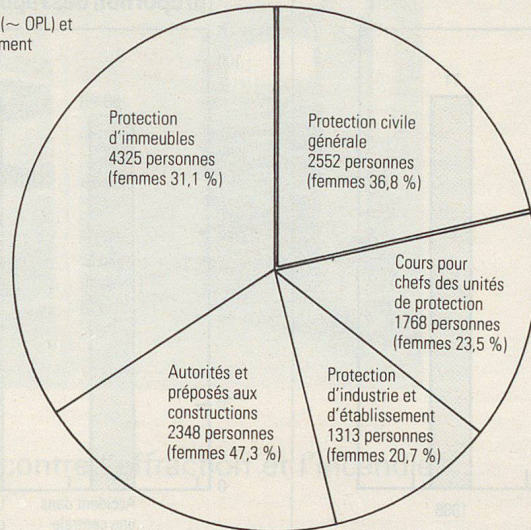
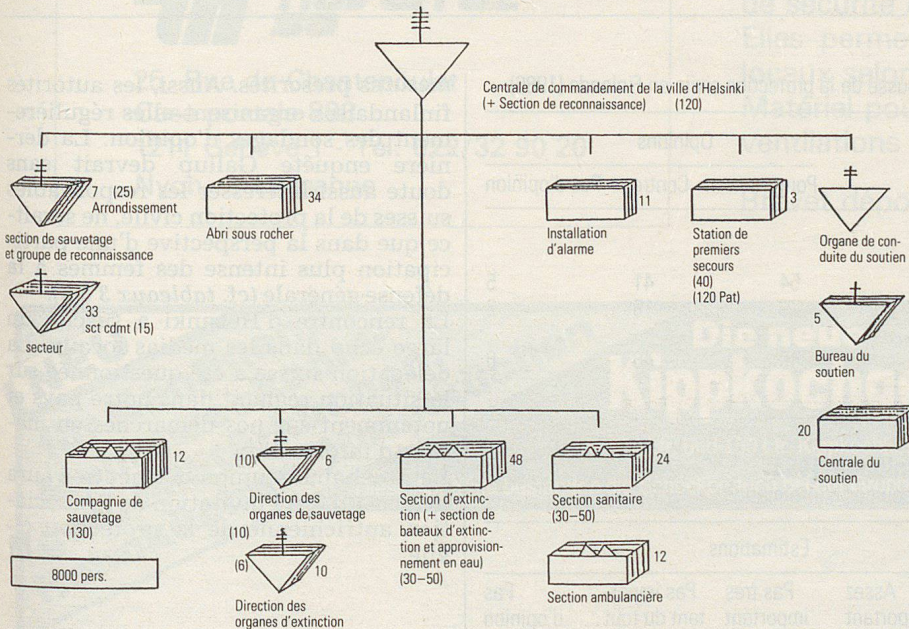


Tableau 1

Organisation d'intervention de la protection civile générale à Helsinki

Tableau 2



Effectifs réglementaires approximatifs en l)
 (sans protection d'immeuble, ni autoprotection (o abri),
 ni protection d'établissement (OPE))

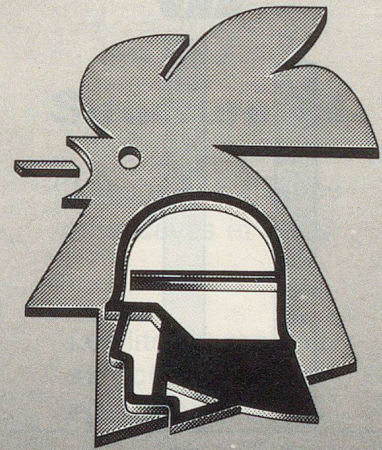
Emplacement des formations décentralisées,
 même en dehors du centre-ville

Quelle est l'efficacité de la protection civile dans différentes situations extraordinaires?

	Estimations					
	%	Très bonne	Assez bonne	Assez mauvaise	Très mauvaise	Pas d'opinion
Dans l'hypothèse d'un accident de transport d'un produit toxique dangereux, p.ex. de chlore, dans cette localité						
en octobre 1981		3	14	41	39	3
en décembre 1986		1	15	51	28	6
Dans l'hypothèse d'un conflit armé contre la Finlande, sans utilisation d'armes nucléaires						
en octobre 1981		2	31	42	20	5
en décembre 1986		1	33	45	15	6
Dans l'hypothèse d'une contamination radioactive sur le territoire finlandais, à la suite d'une explosion atomique hors de la Finlande						
en octobre 1981		1	7	34	55	5
en décembre 1986		1	7	45	44	4

Tableau 3

INTERSCHUTZ 88
 DER ROTE HAHN



Internationale Ausstellung für Brand- und Katastrophenschutz Hannover 28.5. - 2.6.1988

Brand-aktuell.

Informieren Sie sich auf der INTERSCHUTZ 88 über technische Innovationen, Weiterentwicklungen und Produktneuheiten.

Nutzen Sie die Gelegenheit, das ganze Spektrum des internationalen Angebotes kennenzulernen. Mehr als 500 Aussteller aus über 20 Ländern sind in Hannover dabei. Besuchen Sie die Sonderschauen der Feuerwehren, Katastrophenschutzorganisationen und Rettungsdienste.

Weitere Informationen:
 Reisebüro KUONI AG
 Abteilung Hannover-Messe
 Neue Hard 7
 8037 Zürich
 Telefon: 1/44 12 61
 Telex: 8 23 052
 Telefax: 1/44 24 33

Opinion des Finlandais quant à la mission et à l'efficacité de la protection civile

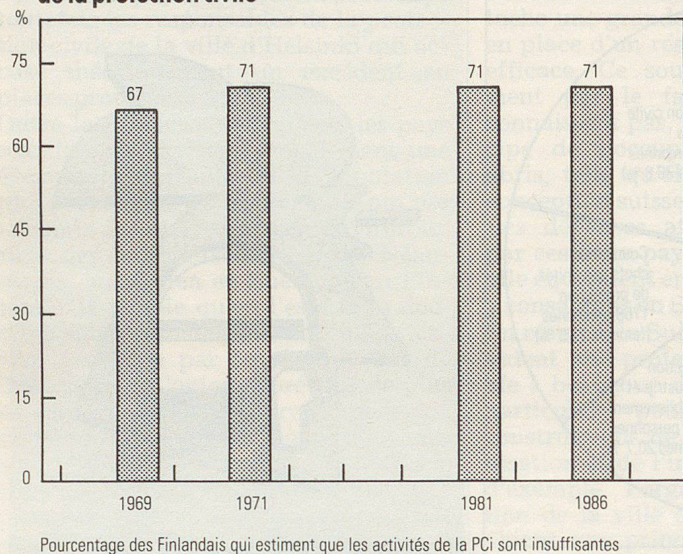


Tableau 4

Quant a-t-on besoin de la protection civile finlandaise (proportion des réponses affirmatives)?

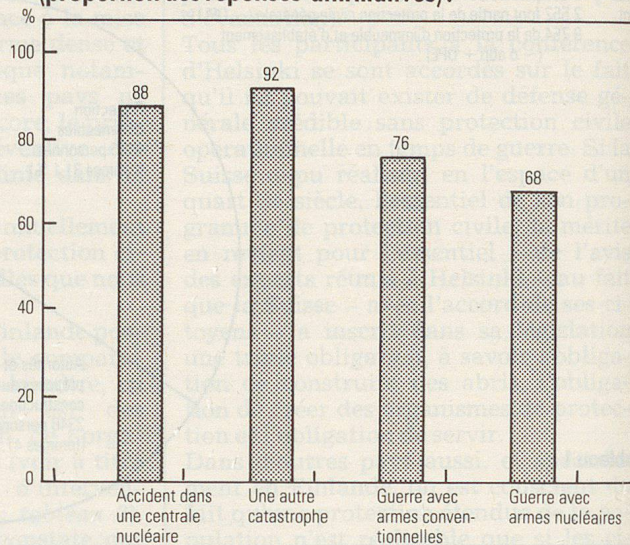


Tableau 5

Charge de la protection civile en Finlande en 1986

Attitude de la population face à un développement plus poussé de la protection civile en Finlande (1986)

Charge	Opinions		
	Pour	Contre	Pas d'opinion
Augmentation des impôts proportionnellement au revenu de 10 000 à 100 000 marks finlandais par an et par personne	54	41	5
Un jour par an d'instruction PC obligatoire	79	19	2
Construction d'un abri dans tous les immeubles d'habitation	49	48	6

Tableau 6

Sources d'information sur la protection civile en Finlande (1986)

Opinion de la population face au rôle joué par différentes sources d'information

	Estimations				
	%	Très important	Assez important	Pas très important	Pas important du tout
Ecole	14	24	23	35	4
Lieu de travail	10	21	26	38	6
Service militaire (hommes)	24	41	14	12	10
Cours de protection civile	17	18	8	42	15
Presse, radio et télévision	29	53	14	3	1
Maison	12	25	28	31	4

Tableau 7

Appréciation de l'état de préparation de la protection civile finlandaise par la population (1986)

	Estimations				
	%	Très bien	Assez bien	Assez mal	Très mal
Nombre d'abris	1	17	55	22	6
Préparation à l'utilisation des abris	1	15	49	27	7
Alarme de la population	5	44	35	12	3
Connaissances du citoyen moyen	0	11	53	35	2
Engagement des autorités	4	49	32	8	8

Tableau 8

mesures prescrites. Aussi, les autorités finlandaises organisent-elles régulièrement des sondages d'opinion. La dernière enquête Gallup devrait sans doute aussi intéresser les responsables suisses de la protection civile, ne serait-ce que dans la perspective d'une participation plus intense des femmes à la défense générale (cf. tableaux 3 à 9).

La rencontre d'Helsinki a suscité un large écho dans les médias locaux. La délégation suisse a été questionnée sur la situation régnant dans notre pays et notamment sur nos démarches en matière d'information.

La prochaine réunion des neutres aura lieu en 1989, à l'invitation de l'Association autrichienne de la protection civile. ▣

Opinion des femmes finlandaises au sujet de leur participation à la défense nationale (1986)

1. Préparation à des tâches générales relevant de la défense	● sur une base volontaire	57 %	90 %
	● sur une base obligatoire	33 %	
2. Préparation à des tâches armées	● sur une base volontaire	41 %	49 %
	● sur une base obligatoire	8 %	
3. Préparation à l'assistance sanitaire en cas de situations extraordinaires	● sur une base volontaire	43 %	97 %
	● sur une base obligatoire	54 %	

Source: Association finlandaise de la protection civile

Tableau 9